

Décret

Générale

colonial

Décret n° 02-221-1915 14/02/1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 février 1915

Numéro JO
n° 221 du 31/03/1915

Date du numéro
31 mars 1915

VISAS

Vu le rapport du Ministre des Colonies, Vu le décret du 28 Août 1878, relatif à l'organisation administrative de la Côte Française des Somalis

Vu le décret du 30 Décembre 1812, sur le régime financier des Colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvé le budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1915, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 2.150.000 Frs.

Art. 2

Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

R. POINCARE. Par le Président de la République: **Le Ministre des colonies, Gaston DOUMERGUE.**